

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 07/07/2022

URGENCES ET SOINS NON PROGRAMMES DURANT L'ÉTÉ Déploiement des mesures du rapport "Braun" en Bretagne

L'ARS Bretagne, en lien avec les différentes fédérations sanitaires et médico-sociales, les centres hospitaliers, les représentants des professionnels de santé de ville, accompagne depuis plusieurs semaines les territoires dans le déploiement de solutions permettant d'assurer l'accès aux soins et de garantir la qualité des prises en charge durant la période estivale. Les dispositifs mis en place s'appuient sur les dernières mesures du Gouvernement, élaborées à partir des conclusions de la mission "flash" conduite par le Pr Braun, qui ont pour objectif de renforcer et soutenir la mobilisation des professionnels de santé, afin de répondre aux besoins de la population.

Orientation et prise en charge de la population : priorité au médecin traitant et appel du 15 avant de se déplacer aux urgences

Selon la DREES, 20 à 30 % de l'activité d'un service d'urgence est liée à une pathologie non urgente qui requiert une consultation simple en cabinet de ville ou une consultation de médecine générale requérant un plateau technique léger (biologie simple et radiologie standard exemple de traumatologie non grave).

A cet égard, afin de ne pas saturer les services d'urgences :

- **en journée, les patients sont invités à le contacter en priorité leur médecin traitant** (sauf en cas d'urgence vitale)
- **pour toutes les situations urgentes, l'ARS Bretagne rappelle la nécessité d'appeler le 15 avant de se déplacer directement dans les services d'urgence.** Le 15 orientera vers la meilleure prise en charge en fonction de la gravité de la situation, et déclenchera une intervention directement s'il s'agit d'une urgence vitale en envoyant sur place une équipe médicalisée (SMUR). Afin de répondre à l'augmentation d'activité vers les centres 15, **l'ARS Bretagne accompagne le renforcement des équipes de régulation des SAMU.**

Parallèlement, adossées à chaque service d'urgences, **les structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) apportent une réponse 24h/24 et 7 jours/7 à l'urgence vitale et/ou grave au plus près du patient, en lien avec les Services départementaux d'incendie et de Secours.** Ils seront pleinement opérationnels tout l'été.

Les services d'urgence de la région peuvent aussi compter sur **5 hélicoptères de secours** (3 relevant des SAMU : Hélistur d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et des Côtes d'Armor et 2 disponibles dans le cadre d'un partenariat avec la sécurité civile dans le Morbihan et le Finistère).

Les transporteurs sanitaires privés seront pleinement mobilisés dans le cadre de la régulation assurée par le centre 15 avec des véhicules dédiés à l'aide médicale urgente H24. Le centre 15 pourra pendant la période estivale engager un transporteur sanitaire privé pour accéder à un cabinet de médecine général ou une maison médicale de garde si le besoin de soin ne relève pas d'un service d'urgence.

En complémentarité avec les transporteurs sanitaires privés, les **Services départementaux d'incendie et de Secours** seront également mobilisés dans le cadre de la régulation assurée par le 15.

Parallèlement, l'ARS Bretagne travaille au déploiement **du service d'accès aux soins (SAS)** qui vise à répondre aux besoins de soins urgents et non programmés de tout patient, lorsque son médecin traitant n'est pas disponible, pour prendre en charge un besoin ne justifiant pas un passage aux urgences. Ce service d'accès aux soins (SAS) est déjà opérationnel en Ille-et-Vilaine et dans le Finistère. L'ARS Bretagne généralisera le dispositif à la région entière en le déployant dans les Côtes d'Armor et dans le Morbihan. Pour ces deux départements, la régulation médicale est d'ores et déjà renforcée.

En Bretagne, les CHU de Brest et Rennes ainsi que les centres hospitaliers de Quimper et Saint-Brieuc expérimentent aussi le dispositif de réorientation des patients admis aux urgences vers une consultation de ville dans un délai compatible avec son état de santé. **La réorientation du patient se présentant aux urgences hospitalière peut donc être réalisée et organisée** vers un praticien de ville, une maison de santé ou une maison médicale de garde.

Un dispositif est également opérationnel dans les quatre départements bretons permettant **de prendre en charge les urgences dentaires les dimanches et jours fériés**. Organisé par les conseils de l'ordre des chirurgiens-dentistes, il permet aux chirurgiens-dentistes positionnés dans les centres 15 de réguler les appels, en apportant un conseil ou en orientant le patient vers un cabinet dentaire de garde.

D'autres mesures complètent ces dispositifs, avec notamment la simplification et l'amélioration de la rémunération des médecins libéraux qui participent à la régulation (100 euros/h) mais aussi la facilitation des remplacements pour permettre l'exercice simultané d'un médecin ou d'un infirmier titulaire et de son remplaçant.

Augmenter le nombre de professionnels de santé disponibles

► **La mobilisation des médecins libéraux** cet été pour augmenter les plages de soins non programmés est déterminante pour soulager les hôpitaux des soins non urgents. Les médecins généralistes seront incités à prendre des patients qui leur sont adressés par le centre 15 en autorisant une majoration de 15 euros par consultation (dans le cadre d'un plafond hebdomadaire).

Dans ce contexte, **les maisons médicales de garde pourront élargir leurs horaires notamment le samedi matin et les centres de soins non programmés prenant en charge la petite traumatologie, pourront dispenser également des consultations de médecine générale :**

La Bretagne peut compter sur :

- **32 maisons médicales de garde.** Elles permettent d'assurer la prise en charge des soins non programmés ne relevant pas de la médecine d'urgence, après régulation par le Centre 15. Y exercent des médecins généralistes libéraux volontaires qui s'organisent pour couvrir les besoins de soins de 20H à 24H. L'ARS Bretagne soutient et finance ces organisations à hauteur de 1,2 millions d'euros/an.
- **21 centres de soins non programmés** également opérationnels pour la prise en charge des soins non urgents, essentiellement de la traumatologie.

(Voir liste détaillée en annexe)

► **À l'hôpital**, l'enjeu est également d'avoir le plus de professionnels de santé mobilisables. **Chaque territoire a formalisé un plan de continuité d'activité territoriale pour coordonner et préserver, au maximum, l'offre hospitalière pendant cet été.** D'après les données communiquées par les établissements de la santé de la région, **13 % des lits seront fermés en moyenne** cet été ce qui s'explique notamment par la prise de congés des soignants particulièrement éprouvés par la crise sanitaire.

Plusieurs mesures nationales sont prévues afin de renforcer le temps médical et soignant à l'hôpital :

- faciliter l'exercice des médecins libéraux retraités,
- autoriser les internes de fin de cursus (Docteurs juniors) qui ont une licence de remplacement à travailler,
- Doublement de la majoration des heures supplémentaires comme ce fut le cas au plus fort de la crise covid-19,
- Doublement aussi des majorations de nuit pour les personnels soignants, gratification estivale du personnel non médical exerçant majoritairement de nuit,
- revalorisation de 50 % des gardes pour les médecins, pour une durée de 3 mois,
- parallèlement, l'accélération du calendrier de diplomation des étudiants infirmiers et aides-soignants, permet leur prise de fonctions en juillet 2022 au sein des établissements de santé. **En Bretagne cela représente près de 900 infirmiers et 1500 aides-soignants.**

Afin d'augmenter la part de professionnels mobilisables en établissement de santé comme dans les structures médico-sociales, l'ARS Bretagne travaille en étroite collaboration avec Pôle Emploi pour augmenter le nombre de mises en relation des demandeurs d'emploi avec les établissements sanitaires et médicosociaux.

Autres dispositifs mobilisés

► 50 pharmacies expérimentent la prise en charge des « petits maux »

La Bretagne expérimente à l'échelle nationale la prise en charge des "petits maux" par les pharmaciens. Depuis l'automne 2021, 50 pharmacies bretonnes prennent directement en charge 13 symptômes cliniques fréquemment rencontrés, en coordination avec les médecins généralistes, appelées "situations de triage" (rhinite, douleur pharyngée, douleur lombaire, diarrhée, vulvo-vaginite, céphalée, constipation, conjonctivite, piqûre de tique, plaie simple, brûlure au 1^{er} degré, dyspepsie fonctionnelle).

► Les infirmiers libéraux pourront aussi être mobilisés

Face aux difficultés auxquelles sont confrontés les médecins régulateurs des centres 15 dans certaines situations pour évaluer de manière fiable l'état de santé d'une personne (en particulier si elle est âgée), **une mobilisation des infirmier(e)s libéraux volontaires pour assurer une réponse aux soins non programmés à la demande de la régulation médicale du centre 15 est en cours de déploiement dans la région.**

A l'image des visites à domicile des infirmiers mises en place durant la période de gestion du COVID, **l'organisation d'un premier bilan réalisé par les infirmiers au domicile**, ainsi qu'au sein des EHPAD dépourvus de présence infirmière, avec le déclenchement d'une téléconsultation avec un médecin si nécessaire, permettra une prise en charge plus rapide des personnes et évitera ainsi de déclencher inutilement le transport d'un patient vers le service des urgences alors que son état de santé ne le justifie pas.

► Le recours à la télémedecine

Parallèlement, le recours à la télémedecine est recommandé car elle facilite l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones où les professionnels de santé sont peu nombreux. Son essor durant la crise covid-19 en Bretagne (passage de 10 000 à 300 000 téléconsultations par an dans la région), permettant de mettre en évidence la faisabilité et la pertinence de ces consultations, a notamment été facilité par la prise en charge à 100% par l'assurance maladie. Cette prise en charge à 100% doit être prolongée jusqu'au 30 septembre permettant de favoriser la téléconsultation, notamment pour les estivants issus d'autres régions.

Mobilisation des médecins retraités

Nombre des nouveaux médecins retraités en Bretagne se disent prêts à exercer à temps partiel, pour peu que les conditions soient simples, souples et incitatives. Aussi afin d'augmenter le nombre de soignants cet été, les médecins retraités pourront exercer sans assujettissement CARMF ni URSSAF.

L'ARS Bretagne invite tous médecins retraités désireux de se mobiliser en renfort à se manifester auprès des structures de soins de leur choix ou de prendre directement contact auprès des délégations départementales de l'Agence.

Permettre aux territoires d'adapter le fonctionnement des urgences

Au regard des tensions sur les ressources humaines, les territoires peuvent réorganiser le fonctionnement des services des urgences. Cela peut passer par une orientation préalable des patients avant même l'entrée des urgences, y compris en les orientant vers une autre solution de prise en charge. Cela peut aussi passer par des adaptations des horaires de fonctionnement, permettant de concentrer les ressources dans des lieux bien identifiés et dont le fonctionnement 24h/24 est pleinement sécurisé.

En concertation préalable avec l'ARS Bretagne au regard du contexte local de l'établissement et du territoire, certaines structures de la région adaptent ainsi leurs modalités d'accueil aux urgences en instaurant le soir et la nuit une régulation stricte par le 15. Récemment, ce fut le cas au centre hospitalier de Redon, mais aussi le centre hospitalier privé de Saint-Grégoire. Le centre hospitalier de Vitré a adopté ce fonctionnement depuis le mois de décembre 2020. Le centre hospitalier de Fougères y a eu recours ponctuellement. D'autres régulations de ce type pourraient intervenir cet été pour optimiser les ressources, notamment à Rennes métropole et sur le territoire Haute-Bretagne en accord avec l'ARS Bretagne.

Durant toute cette période estivale, l'ARS Bretagne opère un renforcement du suivi et du pilotage des tensions : elle anime des réunions territoriales régulières associant les établissements de santé, les représentants de la médecine de ville et des structures médicosociales et de l'HAD. Comme les années précédentes, le suivi hebdomadaire du niveau d'activité et de la continuité des services d'urgence sera maintenu.

Annexe

Centres de soins non-programmés-SOS médecins

Département d'Ille-et-Vilaine

Adresse	Jours ouverture	Horaires quotidiennes
Polyclinique Saint-Laurent 320 Av. Général George S. Patton RENNES	lundi au samedi	9h-19h
Clinique Mutualiste La Sagesse 4 Pl. Saint-Guénolé RENNES	lundi au samedi	8h30-20h
Clinique de la Côte d'Emeraude 1 Rue de la Maison Neuve SAINT MALO	lundi au vendredi	9h30 à 18h
Fondation Partage et Vie - Hôpital Arthur Gardiner 1 Rue Henri Dunant DINARD	lundi au vendredi (fermeture du 15 juillet au 15 août)	9h -18h
SOS Médecins Rennes 106 rue Eugène Pottier /Rennes PAS D'ACCES DIRECT, SUR RDV EN APPELANT le 02 99 53 06 06	tous les jours, dimanches et jours fériés inclus	De 10h à minuit
SOS Médecins Rennes Nord Clinique Saint-Laurent 320 Avenue Général George Patton /Rennes PAS D'ACCES DIRECT, SUR RDV EN APPELANT le 02 99 53 06 06	les samedis, de 13h à 19h les dimanches et jours fériés, de 14h à 20h	
SOS médecins Saint Malo/Dinard 08 26 46 35 35	Accueil au Cabinet médical de garde en journée et semaine Accueil au Centre Hospitalier de Saint-Malo : - la semaine de 19h à 23h - le samedi de 12 à 23h - les dimanches et fériés de 9h à 23h Accueil au Centre Hospitalier de Dinard le samedi de 13H à 20H et les dimanches et fériés de 9h à 20h	

Département des Côtes-d'Armor

Adresse	Jours ouverture	Horaires quotidiennes
Hôpital privé Côtes d'Armor 10 rue Francois Jacob PLERIN	lundi vendredi journée samedi matin	8h30-18h 8H30-13H le samedi
Centre Hospitalier de Paimpol 36 chemin de Kerpuns PAIMPOL PAS D'ACCES DIRECT APPEL AU 15 AVANT DE S'Y RENDRE	4 vacances hebdomadaires	3h par vacation, planning en cours de stabilisation et communiqué ultérieurement
Centre hospitalier Penthièvre Poudouvre 36 chemin de kerpuns LAMBALLE PAS D'ACCES DIRECT APPEL AU 15 AVANT DE S'Y RENDRE	du lundi au vendredi	14 H-18 h
Centre Hospitalier Lannion- Trestel Centre Hospitalier Pierre-le-Damany, LANNION PAS D'ACCES DIRECT APPEL AU 15 AVANT DE S'Y RENDRE	planning en cours de stabilisation et communiqué ultérieurement	

Département du Finistère

Adresse	Jours ouverture	Horaires quotidiennes
La Vierge Noire Clinique de la Baie MORLAIX Tél : 3624	du Lundi au Vendredi	de 9h00 à 18h30
252 Rue Francis Thomas SOS Médecins BREST les rendez-vous ont lieu uniquement en contactant la plateforme d'appel du secrétariat de SOS médecins Tél : 3624	7 jours/7.	24/24h
143 Avenue de Keradennec SOS médecins QUIMPER les rendez-vous ont lieu uniquement en contactant la plateforme d'appel du secrétariat de SOS médecins Tél : 3624	7 jours/7	24/24h pour visites à domicile 8h – 13h et 14h – 0h pour visites en cabinet

Département du Morbihan

Adresse	Jours ouverture	Horaires quotidiennes
Centre Hospitalier Auray 2 Rue du Pratel AURAY	7 jours sur 7	Semaine + samedi : 9h à 20h Dimanche et jours fériés : 10h à 18h
Centre hospitalier Belle-île La Vigne LE PALAIS	Semaine journée : 8h30 à 18h30 - prise en charge hospitalière semaine soir & WE : 20h à 8h et samedi à partir de 12h - PDSA	24/24h
Clinique du TER 5 All. Clinique du Ter PLOEMEUR uniquement centre de soins non programmés de traumatologie de l'appareil locomoteur	Lundi au Samedi	Lundi au vendredi : 8h30-13H / 14h-19h Samedi : 9h-13h / 14h-17h
Polyclinique de Kério Sainte-Noyale, PONTIVY	Lundi, Mardi matin, Jeudi, Vendredi matin	8h-18h
SOS médecins 12 Imp. Royer Dubail LORIENT les rendez-vous ont lieu uniquement en contactant la plateforme d'appel du secrétariat de SOS médecins Tél : 3624	7 jours du 7	24/24h
SOS Médecins 11 Rue Dr Joseph Audic, Clinique Océane VANNES Tél : 3624	7 jours sur 7	8h30 à 23h30
Locaux MMG - En face des urgences 20 Bd Général Maurice Guillaudot, VANNES PAS D'ACCES DIRECT APPEL AU 15 AVANT DE S'Y RENDRE	Uniquement du 15 juillet au 19 août Du lundi au vendredi	De 10h à 19h (dernier patient à 18H30)